



Espace conciergerie

Donner à un mandant l'accès à son portail

Inviter votre mandant à consulter ses relevés en ligne, en lecture seule.

C09 · Procédure pas à pas

POUR QUI

- Le gestionnaire qui veut rendre ses comptes en ligne.

CE QUE VOUS OBTENEZ

- Un mandant qui consulte ses relevés, ses séjours et ses honoraires sans rien pouvoir modifier ni payer.

À PRÉVOIR

- Durée : 3 minutes
- Un mandant avec une adresse email (procédure C02)

Les étapes

- 1 Ouvrez la fiche du mandant
- 2 Invitez-le
- 3 Lisez les accès partagés
- 4 Retirez l'accès si besoin

1 Ouvrez la fiche du mandant

Dans **Mandants**, cliquez sur le nom du mandant. La carte **Accès au portail** dit où en est son accès.

Léa Fontaine	lea.fontaine@exemple.example	1	2
SCI Les Acacias Société	gerance@sci-acacias.example	1	2
1 Hugo Perrin	hugo.perrin@exemple.example	1	1

1 Le mandant.

2 Invitez-le

Cliquez sur **Inviter au portail** : le mandant reçoit un email pour créer son accès. Il consulte ses relevés en ligne, en lecture seule : il ne peut rien payer, rien modifier, rien contester. Si l'invitation est perdue, le bouton devient **Relancer l'invitation**.

hugo.perrin@exemple.example

1

Accès au portail
Le mandant consulte ses relevés en ligne, en lecture seule. Il ne peut rien y modifier, rien y contester et rien y payer.

Pas d'accès

Le mandant ne consulte rien en ligne : il ne reçoit que le relevé envoyé par courriel.

Inviter au portail

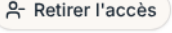
1 L'accès au portail.

BON À SAVOIR

L'envoi de l'email part de notre prestataire d'envoi : la capture s'arrête au bouton.

3 Lisez les accès partagés

Accès partagés par le mandant liste les personnes que le mandant a lui-même invitées (un associé, un conjoint). Elles voient son portail ; c'est lui qui les invite et lui seul qui peut les retirer. Vous pouvez seulement lire la liste.



1

Accès partagés par le mandant (2)
Ces personnes voient le portail de ce mandant : ses relevés, ses mandats et ses factures d'honoraires. C'est lui qui les a invitées, et lui seul peut les retirer.

marie.fontaine@exemple.example

Invitée le 03/10/2026

Invitation en attente

jean.fontaine@exemple.example

depuis le 10/08/2026

Accès actif

1 Les accès partagés.

4 Retirez l'accès si besoin

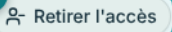
Retirer l'accès ferme le portail du mandant. Ses relevés restent chez vous.

Le mandant consulte ses relevés en ligne, en lecture seule. Il ne peut rien y modifier, rien y contester et rien y payer.

Accès actif

lea.fontaine@exemple.example consulte ses relevés en ligne.

1



Accès partagés par le mandant (2)
Ces personnes voient le portail de ce mandant : ses relevés, ses mandats et ses factures d'honoraires. C'est lui qui les a invitées, et lui seul peut les retirer.

1 Retirer l'accès.

Et ensuite

- Produire un relevé de gérance (procédure C04).